

## Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2024 – Gemeenteraad van 1 februari 2024

### Interpellation citoyenne déposée par Mme Binta Liebmann Diallo concernant « les projets de toilettes publiques ».

**Mme Binta Liebmann Diallo** – À Saint-Gilles comme partout, nous devons aller aux toilettes tous les jours, pas seulement 3 jours par semaine.

Tout d'abord, je tiens à saluer l'initiative de la commune de mettre en place des toilettes publiques gratuites. Cette démarche répond à un besoin essentiel, particulièrement dans un contexte urbain comme Bruxelles où l'accès aux toilettes gratuites est très rare. En prenant l'exemple de la gare du Midi, où un simple besoin naturel coûte 1 euro, nous comprenons rapidement le fardeau financier que cela représente pour beaucoup, notamment pour les personnes en situation de précarité. M. Pierre paie en journée 4 à 5 euros pour se soulager, mais une fois la nuit tombée, il fait derrière les murs. Il n'est pas le seul. Sauf que pour lui, cela représente une énième situation dégradante et humiliante, tout en étant problématique pour la salubrité publique.

L'installation de toilettes publiques à Saint-Gilles ne représente pas seulement une solution pour les personnes sans chez-soi, mais également pour de nombreux autres citoyens. Les femmes ayant leurs menstruations, les personnes souffrant de maladies nécessitant un accès fréquent aux toilettes, les familles avec enfants, sans oublier les touristes et les résidents. Nous bénéficierons toutes et tous de ces infrastructures. Un espace public accueillant, doté de toilettes propres et d'eau potable, ce n'est pas un luxe mais une nécessité pour améliorer la qualité de vie dans notre commune. Cela contribuera certainement à l'ambition de quartiers apaisés.

A-t-on prévu des toilettes non genrées ? Un distributeur de serviettes hygiéniques gratuites ?

Où en est le projet de toilettes publiques à la place Marie Janson et au Boulodrome Charles Picqué ? Quand les travaux seront-ils achevés ? <sup>[SEP]</sup>

Est-il prévu de régler la question de l'accès à l'eau potable place Marie Janson ? L'eau <sup>[SEP]</sup>sera-t-elle potable au Boulodrome ? Ces informations nous permettront de <sup>[SEP]</sup>comprendre l'ampleur et l'efficacité du projet.

Quelles sont les mesures écologiques envisagées ? <sup>[SEP]</sup>

Je comprends que Saint-Gilles, comme d'autres communes, doit gérer ses projets dans un cadre budgétaire restreint. La commune est sous tutelle. Cependant, je suis convaincue qu'un modèle économique viable et durable peut être mis en place. Ce projet ne

relève pas seulement d'une question financière, mais aussi d'une décision politique qui tient compte de divers enjeux. Dire que le coût n'est pas connu pour justifier une ouverture trois fois par semaine me questionne car 60 autres toilettes publiques gratuites existent à Bruxelles. Ce n'est pas assez pour le nombre d'habitants.e.s et de visiteurs.euse.s dans la ville mais suffisant pour penser une prévision budgétaire.

Pour illustrer mon propos, j'ai observé un exemple de bonne pratique. J'ai eu l'occasion de visiter les toilettes publiques à la Nouvelle Bourse de Bruxelles. Ce qui m'a frappée, c'est l'engagement du personnel, qui contribue à un projet porteur de sens. Ils accueillent non seulement les plus démunis.e.s, mais également les citoyens.ne.s de toutes catégories sociales. Leur système, basé sur la gratuité avec la possibilité de faire des contributions volontaires, semble être un modèle équilibré et solidaire. Les travailleurs.euses sont impliqués.e.s aussi parce qu'ils ont un vrai contrat de travail sécurisé (CDI). Pourquoi ne pas envisager un système similaire à Saint-Gilles, en employant, par exemple, des personnes de notre commune via nos services existants. Pourquoi pas l'ALE déjà spécialisée dans le nettoyage ? Avez-vous fait la comparaison ? Pourquoi avoir choisi une agence privée pour l'entretien ? Quel en est l'avantage ?

L'Organisation mondiale de la Santé souligne l'importance de l'accès universel à des installations sanitaires sûres et hygiéniques. Bien que cette recommandation puisse sembler destinée aux pays en développement, elle s'applique également dans notre contexte. Les toilettes publiques contribuent à prévenir les maladies, promouvoir la dignité humaine et améliorer le bien-être général de la population.

Tous les jours, familles, enfants, jeunes et moins jeunes passent par des rues souillées d'excréments humains. C'est un risque réel de contamination.

Il est évident que l'installation de toilettes ne résoudra pas le problème sur la totalité du territoire communal. D'autres initiatives doivent suivre. Par exemple, un mini-trottoir derrière l'église du Parvis.

Les membres du Conseil citoyen permanent (CCP) ont consacré du temps à réfléchir et à faire des propositions pertinentes, notamment sur la question des toilettes publiques et des incivilités. Ces recommandations, fruit d'un travail collectif et réfléchi, méritent d'être prises en considération. D'autres recommandations portent également sur l'emploi. Le rapport est accessible sur le site du CCP de Saint-Gilles

Comment la commune prévoit-elle d'évaluer l'impact de ces installations et la satisfaction des utilisateurs-trices et des riverains.ne.s pour s'assurer que le projet répond effectivement aux besoins de la population et pour apporter des ajustements si nécessaire.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette interpellation.

En tant que citoyenne concernée, je pense que ce projet de toilettes publiques peut améliorer la qualité de vie à Saint-Gilles. J'espère que mes suggestions et questions

trouveront un bon écho et contribueront à l'élaboration d'un projet réussi et bénéfique pour toutes et tous.

**M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB** – Je vous remercie pour vos questions ainsi que tous les citoyens signataires de l'interpellation.

Il y a environ quinze jours, nous avons eu un échange téléphonique très intéressant à ce propos et, lors du conseil communal de décembre 2023, j'ai répondu à une question sur le même sujet. Je m'excuse par avance car je risque de me répéter ce soir.

Conformément aux objectifs fixés dans l'accord de majorité, nous avons voulu développer, dans le cadre du contrat de quartier durable « Parvis-Morichar », deux projets de toilettes accessibles au public : l'un au Boulodrome Charles Picqué, pour le parc Pierre Paulus ; l'autre à la place Marie Janson. Les toilettes du Boulodrome avec accès au parc sont opérationnelles. Malheureusement, ce n'est pas le cas à la place Marie Janson. Concrètement, l'entrepreneur Colas n'installera les toilettes que lorsque son sous-traitant ferronnier aura terminé les travaux sur le kiosque. En effet, en raison de certains problèmes, nous avons dû lui demander de corriger son travail. Comme le prévoit la procédure sur les marchés publics, nous lui avons envoyé une mise en demeure et un procès-verbal de manquements afin d'appliquer des pénalités et des amendes. Nous espérons que les travaux seront rapidement terminés. Nos services surveillent le suivi de l'exécution.

Notre ambition est de développer des projets de toilettes publiques accessibles, entretenues et gratuites. Toutefois, il faut tenir compte de la réalité de chaque site. Dans le cas de la place Marie Janson, il fallait s'inscrire dans la continuité des espaces bâtis. Ces toilettes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il y aura un accès à l'eau. L'eau potable quant à elle est disponible à la fontaine de la place, à quelques pas de là.

Lorsque les toilettes seront installées, nous les mettrons à disposition du public et la commune en assurera la gestion. Comme nous n'avons pas d'expérience en la matière, il a été décidé, en concertation avec les différents services concernés – espace public, propreté publique, prévention et propriétés communales –, de commencer par une période de test et de n'ouvrir les toilettes que les jours de marché, lorsque la place et le Parvis sont très fréquentés, soit les jeudis, samedis et dimanches, ou lors d'événements ponctuels, comme la fête de la musique. Après évaluation, nous examinerons la possibilité de les ouvrir les autres jours de la semaine, en tenant compte des coûts réels de gestion, de maintenance technique et d'entretien. Nous préférons commencer de manière raisonnable et développer progressivement cette nouvelle infrastructure.

L'équipement pour la place Marie Janson a coûté quelque 30.000 € hors TVA, soit le prix moyen pour ce type d'installation. À cela, il faut ajouter les coûts de gestion. Nous prévoyons trois nettoyages par semaine : le vendredi matin, le samedi après-midi et le lundi

matin. Le nettoyage sera effectué par une société externe à laquelle le marché a été attribué pour environ 5.000 € par an. Les consommables seront fournis par la commune pour un montant annuel estimé à 700 €.

Les agents du service de la Prévention seront chargés d'ouvrir et fermer les toilettes (les gardiens de la paix, le matin, et les « proxis », le soir) et le département de la propreté s'occupera de l'entretien technique.

Au bout d'un an de fonctionnement, nous serons à même d'objectiver l'ensemble des coûts.

Selon plusieurs études, les coûts annuels d'entretien de toilettes publiques se situent dans une fourchette allant de 25.000 à 45.000 €. C'est un montant conséquent pour la commune dont il faut tenir compte. À titre de comparaison, l'achat et la pose d'une unité de toilettes autonettoyantes place Saint-Catherine ont coûté 100.000 €, et l'entretien revient à 2.000 € par mois par toilettes pour deux nettoyages quotidiens.

L'exemple des toilettes publiques de la Bourse, gérées avec du personnel sous contrat, nous intéresse mais il est très récent et nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier la formule.

Pour l'instant, ces deux projets sont les seuls à l'ordre du jour. Un projet plus ambitieux de toilettes publiques et de douches est prévu autour de la gare du Midi, dans le cadre du contrat de rénovation urbaine CRU 7, porté par la Région. Il a pour vocation de répondre plus spécifiquement aux besoins des publics sans abri.

Les deux expériences de toilettes publiques en cours ont été développées dans un contrat de quartier, ce qui implique un financement de la Région. Elles nous permettront de connaître le coût total de fonctionnement de cet équipement et, éventuellement, de lancer de nouvelles initiatives.

Cependant, pour des raisons de cohérence, d'économie d'échelle et de solidarité entre communes riches et communes pauvres, je ne peux m'empêcher d'ajouter qu'idéalement cette politique devrait être pilotée par la Région, Bruxelles Mobilité et Bruxelles Propreté. Que chaque commune développe son propre équipement est absurde. La Région devrait prévoir des financements et des contrats de stocks afin d'uniformiser les équipements. Selon nous, ce type d'aménagement devrait faire l'objet d'une répartition territoriale.

À ce jour, il y a un manque criant de sanitaires publics accessibles à toutes et à tous. Or, comme l'ont rappelé les auteurs de l'étude sur la vulnérabilité hydrique, financée par Innoviris, c'est un enjeu de dignité et de salubrité publique.

La commune a interpellé à plusieurs occasions le ministre régional compétent, notamment lors des discussions autour la gare du Midi. Avec notre service de Prévention,

les asbl Communa et Douchflux, nous lui avons même adressé un courrier à ce sujet, à l'issue du projet d'occupation du Tri postal.

Pour conclure sur une note positive, je voudrais mentionner les futures normes du nouveau règlement régional d'urbanisme – le Good Living –, qui devrait être adopté dans les prochains mois, et qui imposera l'implémentation de toilettes publiques inclusives, ainsi que des fontaines d'eau potable lors de chaque réaménagement de lieux très fréquentés.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal chef de groupe PTB\*PVDA** – Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'humanité avec laquelle vous avez abordé ce sujet délicat, source d'incivilités et de tensions dans la société.

Ainsi que vous l'avez rappelé, mettre des toilettes publiques à disposition est une question de dignité, et aussi de cohésion sociale. Avoir des infrastructures suffisantes répond à un besoin d'intérêt général. Comme l'a souligné Mme Waignien le mois dernier, ce n'est pas aux commerçants d'assurer seuls ce service.

J'espère que la phase-test ne durera que deux ou trois mois et pas deux ans. Prévoir trois nettoyages par semaine me paraît fort peu. Place Sainte-Catherine, les toilettes sont nettoyées deux fois par jour. Il me semble que c'est un minimum pour des installations sanitaires situées en ville.

Je vous invite à étendre l'expérience car les deux projets actuels ne seront pas suffisants.

Enfin, les modalités d'évaluation ne sont pas claires. Comment et quand ces évaluations auront-elles lieu ? Qui va les réaliser ? Comment sera apprécié le degré de satisfaction des utilisateurs et utilisatrices ?

**M. Marwan Hobeika, conseiller communal, Groupe Ecolo-Groen** – Au nom de mon groupe, je voulais également apporter mon soutien à votre démarche qui témoigne d'un intérêt de la population.

Nous sommes heureux que ce projet, inscrit dans l'accord de majorité, se concrétise. Nous avons d'ailleurs interrogé le Collège à ce sujet lors du conseil communal de décembre.

Il conviendra d'accorder une attention particulière à la dimension de genre dans l'aménagement de ces infrastructures ainsi qu'au public précaire et sans abri qui circule dans le quartier du Parvis. Comme vous l'avez relevé, c'est une question de dignité humaine. Nous ne devons pas ménager nos efforts pour arriver à des solutions satisfaisantes.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR** – Nous remercions Mme Liebmann-Diallo pour son interpellation. Comme tout le monde, nous souhaitons que Saint-Gilles devienne une commune plus propre, plus accueillante et agréable à vivre, et vous avez bien démontré en quoi la mise à disposition de toilettes publiques peut y

contribuer. Pour mon groupe, leur entretien, y compris de leurs abords, est également très important. Si l'on veut que ce projet soit un succès, tant pour les utilisateurs et utilisatrices que pour l'image de la commune, il faudra un contrat d'entretien solide et sérieux, quelle que soit la formule choisie.

**Mme Binta Liebmann Diallo** – Merci beaucoup pour vos différentes interventions.

Votre réponse me déçoit un peu. Elle correspond en gros à ce que j'ai pu lire sur le site communal et au contenu de notre échange téléphonique. J'aurais aimé savoir, par exemple, pourquoi vous avez choisi de passer par une entreprise privée pour l'entretien. Avez-vous comparé cette option avec ce que la commune peut offrir ? Je tiens beaucoup à ce que les personnes chargées de l'entretien jouissent de conditions de travail décentes, d'autant que cette formule me paraît un gage d'un entretien régulier, de qualité et durable.

J'apprécie bien sûr le projet de sanitaires et de douches à la gare du Midi mais cela ne règle pas le problème au Parvis.

**M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB** – Je remercie les différents intervenants. Dans les prochaines semaines, nous vous informerons sur la durée de la période de test et vous présenterons les modalités d'évaluation. Celle-ci sera en grande partie confiée aux services qui assurent la gestion quotidienne des lieux.

À terme, si les heures de prestation augmentent et si les ressources disponibles l'autorisent, il n'est pas exclu que l'on engage, pour l'entretien de ces toilettes, du personnel sous contrat, via l'ALE, par exemple, mais le montant actuel prévu ne le permet pas. C'est essentiellement parce que le personnel de nettoyage communal, déjà surchargé, ne peut endosser cette tâche supplémentaire que nous avons choisi de passer par une agence privée.

\*  
\* \*

**Question orale de Mme Carine Gracefa, conseillère communale, concernant « L'accueil de la petite enfance à Saint-Gilles. État des lieux et perspectives »**

**Mme Carine Gracefa, conseillère communale – LB** – Au début du mois de janvier, l'Institut bruxellois des statistiques et d'analyse (IBSA) a publié un rapport sur les milieux d'accueil pour la petite enfance en Région bruxelloise. Les chiffres communiqués reprennent les données de Kind & Gezin et de l'ONE. En 2021, le taux de couverture en Région bruxelloise était de 44,99 %. En d'autres termes, un peu moins d'un enfant sur deux avait une place dans un milieu d'accueil.

La ventilation par commune montre de grandes disparités dans l'offre. Etterbeek, par exemple, avec un taux de couverture de 85,26 % est la commune où les enfants ont le plus de chance de trouver une place en crèche. Anderlecht, en revanche, enregistre le taux le plus faible (24,34 %).

Avec 46,16 %, Saint-Gilles affiche un taux légèrement supérieur à la moyenne régionale, et en hausse par rapport à 2019 où il était de 41,28 %. La couverture dans notre commune s'est donc améliorée mais reste insuffisante et des efforts doivent continuer à être entrepris pour améliorer l'offre.

Pouvez-vous nous dresser un état des lieux de l'offre et des besoins en matière d'accueil aujourd'hui à Saint-Gilles, ainsi que les perspectives pour les prochaines années ?

**Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Petite Enfance – LB** – Comme vous le relevez, la commune de Saint-Gilles se situe au-dessus de la moyenne régionale pour le nombre de places d'accueil. Depuis de nombreuses années, le Collège a développé un « plan crèches » destiné à augmenter la capacité d'accueil des enfants de 3 mois à 3 ans.

Les neuf crèches communales disposent de 323 places et le réseau des mini-crèches en propose 71.

En ce qui concerne l'augmentation des places d'accueil, voici l'état de la situation. Après de nombreux problèmes liés à la fin des travaux, le site de l'École centrale des arts et métiers de Bruxelles (Ecam) est déjà en partie occupé par la crèche « Les Bambins du coin », mais l'ouverture officielle de la crèche Ecam est prévue au cours du deuxième trimestre de 2024. À terme, elle accueillera 149 enfants, faisant de cette infrastructure la seconde plus grande crèche de la Région bruxelloise. C'est un véritable défi car, au-delà de l'aspect logistique, nous devons recruter de nombreuses puéricultrices, alors que le métier est en pénurie.

Prochainement, une autre structure, la crèche Mairesse, installée sur le site de l'ancien garage Renault, rue Hôtel des monnaies, accueillera 24 enfants.

Enfin, dans le cadre du contrat de quartier Midi, une nouvelle infrastructure ouvrira ses portes rue de Mérode, 101, à côté de l'école néerlandophone, et proposera 18 places.

En moyenne, nous comptons annuellement 450 inscriptions sur la liste d'attente pour une place en crèche. Nous attribuons environ 200 places dans les différentes tranches d'âge.

Dans les prochains mois, nous manquerons de 191 places pour enfants en bas âge. Pour mieux répondre à la demande, nous avons besoin de 50 % de places supplémentaires, et nous créerons par ailleurs de dizaines d'emplois – personnel administratif, agents d'entretien, etc., ce qui n'est pas négligeable.

\*  
\* \*

**Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « Le coût et les responsabilités de l'abandon présumé des travaux au bâtiment au-dessus de la dalle Horta, presque dix ans après le début du projet »**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Les travaux de la dalle Horta semblent à l'arrêt. Il n'y a qu'un trou béant. Le projet consistait en la réalisation d'un immeuble de trois étages, comprenant 8 logements dont 5 de trois chambres, et intégrant au rez-de-chaussée l'entrée du métro Horta, un atelier de réparation de vélos, ainsi qu'un parking pour vélos de 106 emplacements.

En 2015, le programme du contrat de quartier Parvis-Morichar est voté. Un budget de 3 millions d'euros est prévu pour le projet de construction d'un immeuble sur la « dalle Horta », dont la réception est programmée pour 2019.

Fin 2018, le bureau d'études MSA est désigné pour effectuer les travaux, pour un montant de 340 000 euros environ.

Fin 2019, le conseil communal approuvait l'acquisition via un bail emphytéotique pour 205 000 euros.

Fin 2022, nous votions une « correction technique » du budget pour un crédit supplémentaire de 204 000 € en faveur de MSA, l'auteur du projet, en vue d'un « complément d'étude ».

Aujourd'hui, sur le site internet de la commune, à la page « dalle Horta », on lit qu'il est prévu 283 000 euros d'étude et 3,8 millions d'euros environ de travaux.

Est-il vrai qu'en raison de l'instabilité du sol et des bâtiments alentours, le projet est en fait tombé à l'eau ? Ce serait un véritable fiasco dont il conviendrait de faire un sérieux bilan.

Au total, à combien s'élèvent les montants liquidés et à qui ont-ils été versés ?

Combien de budget d'engagement reste-t-il et pour quelles finalités ?

Qui est responsable de ce problème selon vous ?

Peut-on espérer obtenir un remboursement ? Quelles démarches sont-elles entreprises à cette fin ?

Le bureau d'architectes a-t-il bien commandité des études de stabilité ? Quels bureaux de génie civil MSA a-t-il contacté ? En quelle année ? Pourriez-vous nous les fournir ?

**M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartiers – LB** – Un programme de rénovation urbaine est une liste d'ambitions qui doivent se concrétiser sur le temps long – huit ans pour un contrat de quartier durable. Il faut donc tenir compte de l'évolution des



estimations des coûts du projet. En outre, il faut aussi prendre en considération l'impact de la période de la crise sanitaire qui a amené le pouvoir subsidiant, la Région, à prolonger exceptionnellement les délais de deux ans.

Par ailleurs, entre 2019 et 2022, les prix de la construction ont enregistré une augmentation sans précédent. Depuis lors, l'inflation se poursuit et nous avons dû revoir les estimations de l'ensemble de nos projets développés dans cet intervalle, et celui du métro « Horta » ne fait pas exception.

Pour rappel, le projet de la « dalle Horta » est né de la volonté de corriger les erreurs d'aménagement du passé. Lors de discussions avec le bureau d'études Suède 36, chargé d'élaborer le programme du contrat de quartier, est née l'idée de développer un projet de construction d'un immeuble de logements publics et de parking vélos afin de répondre à deux défis majeurs pour notre commune, le logement accessible et la mobilité douce.

Avant même la finalisation du dossier de base du contrat de quartier Parvis-Morichar, la commune a demandé à J.Z.H. & Partners d'effectuer une étude de faisabilité d'une telle opération sur ce site. Celle-ci a été annexée au cahier des charges destiné à désigner le bureau d'architecture, qui a été approuvé au conseil communal du 22 juin 2017.

Nous avons reçu 40 candidatures et avons sélectionné cinq bureaux, qui nous ont tous remis une offre. Il est à noter que le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale nous a accompagnés tout au long du processus (rédaction et attribution du marché).

L'attribution du marché d'étude a eu lieu le 19 juillet 2018. C'est le bureau MSA qui a remporté le marché. Il a comme sous-traitant le bureau de stabilité Ney. Entre sa désignation et le lancement de la première procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux, votée au conseil communal de juin 2020, MSA a réalisé une étude préparatoire qui a duré deux ans. Cela a nécessité de nombreuses réunions préalables, y compris avec la Stib et Vivaqua.

En mai 2019, vu la complexité des sols et du sous-sol, nous avons dû commander une mission complémentaire d'analyse des sols pour un montant de 17.000 euros. Cette étude avait pour objectif d'affiner les estimations des coûts et de présenter au Collège un avant-projet le plus abouti possible.

Ensuite, il a fallu effectuer une étude géotechnique et procéder à des essais pressiométriques sur la dalle du métro, pour un coût total de 38.000 €.

Comme vous le voyez, garantir la faisabilité, la stabilité et la sécurité du projet et de ses abords a demandé beaucoup d'énergie et de temps.

Pour ce qui est des montants engagés pour l'étude, un versement initial de 343.000 € a été payé à MSA en 2018, suivi, en 2020, de 59.000 € pour les études complémentaires, et

de 204.000 €, approuvés au budget 2022. Enfin, en 2023, il y a eu un engagement de 600.000 €.

À cet égard, je me permets d'attirer votre attention sur une disposition du cahier des charges, qui précise que les honoraires sont calculés sur la base de 11 % de la mission de travaux déterminée au stade de la soumission. Cette disposition permet de rémunérer plus justement les bureaux d'études et de corrélérer le montant de l'étude au coût des travaux.

L'offre de la société Louis de Waele, qui a remporté le marché des travaux, s'élève à 4,2 millions d'euros TVA comprise. C'est sur cette base que le montant de la mission d'étude a été fixé, soit 408.000 € TVA comprise. Cela explique en partie les crédits complémentaires votés au budget 2022.

Le chantier a démarré en septembre 2021. C'est à ce moment-là que nous avons rencontré différents problèmes.

Une série d'installations de Vivaqua ou de la station de métro ne se trouvaient pas là où elles se situaient sur les plans. En outre, elles n'étaient pas non plus ce qu'elles prétendaient être. Il est arrivé plusieurs fois que les éléments repris sur les plans ne correspondent pas à la réalité ou aux hypothèses de travail de MSA et de Ney, et ce malgré les études préalables.

Une grande disparité des sols et de leur qualité a été rencontrée et, malgré les opérations de sondage et l'étude géotechnique, des éléments ne figurant sur aucun plan ont été découverts une fois le site ouvert, dont une plaque de béton de 10 m sur 2.

Les plans remis par la Stib, entre l'avant-projet et le chantier, n'étaient pas les mêmes. Tous ces désagréments ont entraîné des retards, et cela dans un contexte général de pluies inhabituelles – en 2021, 2022 et 2023 – qui ont perturbé tous les chantiers et la qualité des sols.

Le chantier a également connu des problèmes d'infiltration d'eau. En dépit des investigations, leurs causes n'ont jamais été identifiées. Cet incident est venu perturber un processus de construction qui, malgré sa complexité, suivait son cours et ne présentait aucun signe susceptible de remettre en question sa faisabilité.

Cependant, tout changement a une incidence sur les fondations. Chaque adaptation des fondations a nécessité de nouveaux calculs de stabilité, des modifications des plans d'architecture et des modalités d'exécution. Bref, cela a eu des répercussions sur l'ensemble du projet et ses coûts.

À ce jour, le bureau d'études a perçu 463.000 € et 3,2 millions d'euros ont été versés à l'entrepreneur. Les engagements complémentaires ont été approuvés au budget de la Régie foncière pour la mission de travaux en 2022 et 2023, faisant passer les crédits disponibles à 6,2 millions d'euros.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? En substance, compte tenu de plusieurs mauvaises surprises en cours de chantier ainsi que des inondations, le bureau d'études en stabilité Ney, sous-traitant de MSA, a dû revoir les calculs et les plans des fondations. À la suite de cette révision, il est apparu qu'une poutre entrerait directement en contact avec la dalle du métro, ce qui n'était pas prévu dans le projet initial. Les calculs du bureau Ney en matière de report de charges et de résistance devaient être confirmés par un second bureau. Nous avons désigné Seco pour mener cette étude qui a démarré en août 2023. Dans son rapport, remis le 29 novembre dernier, ce bureau écrit : « Nous ne saurions que vous mettre en garde sur le danger réel de poursuivre ce chantier en l'état, dans la mesure où peu de possibilités de report de charges vers des pieux complémentaires existent sans que d'autres aspects n'entrent en ligne de compte. »

Le 12 décembre, le Collège a pris acte de ce rapport et a chargé le service d'étudier, avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les pistes qui s'offrent à lui, dans le respect des procédures des marchés publics.

Après plusieurs réunions internes mais aussi avec MSA et les entreprises Louis de Waele, une décision devrait être présentée prochainement au Collège. Je ne peux en dire davantage pour l'instant.

Depuis les premières mauvaises surprises apparues sur ce chantier, nous sommes en discussion, par courrier interposé, avec la Stib et Vivaqua afin d'établir les responsabilités respectives. Nous avons appliqué la réglementation des marchés publics pour les demandes d'indemnisation des prestataires. Partant du principe que la commune n'est pas responsable des retards ni, par conséquent, de la majeure partie des frais, les indemnités ont été contestées.

En raison de la complexité du dossier, nous avons décidé de faire appel à un avocat spécialisé dans les marchés publics. Nous lui avons demandé, ainsi qu'au service, de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment sur le plan juridique, pour défendre au mieux les intérêts de la commune. Si les responsabilités juridiques devaient être déterminées, nous reviendrons vers vous à huis clos. Pour l'instant, nous travaillons avec chaque partie prenante – bureau d'études, entrepreneur, Vivaqua et la Stib – pour trouver des solutions. Il est trop tôt pour établir les responsabilités et parler de remboursement.

Sur la base de mon expérience des contrats de quartier, et en particulier du contrat de quartier Midi, j'en suis arrivé à la conclusion qu'il faut anticiper l'évolution des prix sur les huit ans du programme. Autrement dit, il faut présenter des plannings ambitieux et réalistes mais aussi proposer moins de projets en garantissant des budgets suffisants pour toute la durée de la programmation afin de préserver les dépenses de la commune.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Serait-il possible d'avoir les rapports des différents bureaux de génie civil ?

**M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartiers – LB** – Nous pouvons prendre un rendez-vous .

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Je peux venir les consulter sur place mais vous ne les envoyez pas...

**M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartiers – LB** – C'est ça.

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Vous pouvez consulter les documents sans aucun problème. En revanche, sur le plan juridique, en cas d'un éventuel contentieux, leur possible diffusion pourrait être problématique. En tout cas, pour des raisons déontologiques, il me semble prudent d'avoir l'avis du service juridique.

\*  
\* \*

**Question orale de M. Khalid Talbi, conseiller communal, concernant « la réduction des créneaux d'utilisation du complexe sportif communal "le Barca" pour les petits clubs amateurs au profit de l'Union »**

**M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB\*PVDA** – Une pétition lancée par les clubs amateurs utilisant l'infrastructure communale du Barca, située à Érasme, a été lancée. Elle a déjà récolté plus de 600 signatures. Elle vise à s'opposer à une décision du bourgmestre de réduire les créneaux horaires dont ces clubs bénéficient au profit du club professionnel de l'École des jeunes de l'Union : « Plus de 20 équipes, regroupant au minimum 300 joueurs, se verront un accès compromis aux infrastructures du complexe sans aucun accord officiel ni communiqué préalable. Cette privatisation, effectuée sans transparence quant à son but et à son impact, menace gravement l'avenir de notre communauté "amateur" sportive. »

Les pétitionnaires dénoncent aussi la restriction d'accès à la moitié des vestiaires, en contradiction avec les engagements signés par la commune dans les conventions. Les joueurs doivent désormais régulièrement se changer à l'extérieur, faute de place.

Sous quelle forme a été prise cette décision ? Par qui ? Quand ? Pourquoi et à qui a-t-elle communiquée ?

Un rendez-vous a été donné à un représentant par club ce mercredi. Quel en est le résultat ? La commune a-t-elle changé d'avis et s'engage-t-elle clairement à garantir le même accès aux clubs durant les prochaines années ?

La convention qui permettait à l'École des jeunes de l'Union d'utiliser les infrastructures communales du Barca est arrivée à son terme il y a 7 mois. Pourquoi ne pas l'avoir renouvelée ? Quelles sont les règles sur lesquelles s'appuie l'occupation depuis lors ?

Est-il vrai que des travaux ont été effectués par l'École des jeunes elle-même, résultant en l'impossibilité d'accès aux vestiaires communaux, et sans être passé par le conseil communal ou le Collège ? Pourquoi ? Selon quelle réglementation cela a-t-il été possible ?

Pour mon groupe, ce manque de transparence de la part de la commune est incompréhensible. Cette décision compromet la survie des clubs, alors que ceux-ci contribuent à la cohésion sociale, à la santé publique, au sport féminin et à la démocratisation du sport. Nous demandons que le bourgmestre fasse marche arrière et garantisse aux petits clubs le même accès aux infrastructures communales qu'auparavant, d'autant que l'offre jeunesse de l'Union est de plus en plus élitiste et vise davantage le profit que le social.

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Sans vouloir priver l'échevin des Sports de son droit de réponse, dans la mesure où je suis interpellé directement et que nous avons passé hier une excellente soirée avec les différents clubs, affiliés à l'ABSSA, à la Fédération travailliste et à la Belgian Bright Football League (BBFL), je me permets de réagir.

Monsieur Talbi, vous accusez la commune de manque de transparence alors qu'aucune décision n'a été prise sur les occupations futures du Barca. Les brèves de comptoir ne sont pas nécessairement des informations fiables.

La convention d'occupation avec l'École des jeunes est en effet arrivée à échéance, après une prolongation décidée par le conseil communal en janvier 2022. Nous sommes en train de la réviser avec le département juridique et le service d'accompagnement des asbl partenaires. Conformément au règlement communal des sports et à la charte sportive communale, les clubs et les associations qui utilisent les infrastructures communales sont liés à des conventions et des plannings d'occupation annuels qui s'achèvent en juin 2024.

Le site du Barca est exceptionnel à plus d'un titre mais pose des difficultés importantes liées à sa décentralisation. Situé sur le territoire de la commune d'Anderlecht, son accès n'est pas facile pour les Saint-Gillois et, vu sa dimension, si l'on veut garder les infrastructures à niveau, son entretien nécessite d'importants moyens financiers.

Renforcer la collaboration avec l'École des jeunes de l'Union était une piste envisagée dans un cadre plus global de discussions sur la capacité d'investissement dans les infrastructures, sur la présence accrue de Saint-Gillois sur le site, ainsi que sur nos possibilités d'accueil d'autres clubs de football amateur et d'asbl actives dans la promotion du sport, que ce soit au Barca ou ailleurs.

Nous souhaitons également créer un cadre juridique plus clair quant aux engagements de chaque partie. Avec nos juristes, nous avons examiné les pratiques dans d'autres communes et j'ai eu l'occasion de regarder les conventions entre Molenbeek et Anderlecht pour m'inspirer de contraintes relatives à l'insertion des jeunes et à une école des jeunes de qualité. Nous songeons à inscrire, dans la nouvelle disposition, des conditions liées aux priorités fixées par M. l'échevin des Sports, et que vous avez citées dans votre question – plus de jeunes, plus de filles et de femmes, plus de personnes porteuses de handicap, plus de personnes avec des revenus moyens... Cette ambition sert de fil conducteur à nos négociations.

On pourrait reprocher à la commune de pratiquer des tarifs peu dissuasifs. Nous ne pratiquons pas une politique antisociale, comme vous semblez le penser. Le prix de la location des terrains est de 42 € par match pour les clubs de football amateur et de 16 € pour les asbl. D'autres enjeux méritent à l'avenir une attention accrue : respect du voisinage, entretien général du site, responsabilité des occupants en cas de mauvais entretien et de détérioration... Bref, nous souhaitons préciser les critères d'occupation.

Nous désirons maintenir le partenariat avec l'École de l'Union saint-gilloise. Celle-ci jouissant aujourd'hui d'une reconnaissance internationale, j'ai plaidé, avec mes collègues, pour une mise en valeur du football féminin. C'est pourquoi nous insistons beaucoup pour améliorer les conditions d'accueil des équipes féminines.

Chaque année, au moment de la clôture du budget, nous devons faire des choix pour ce qui concerne l'occupation des terrains et des vestiaires. Il s'agit d'un choix majeur à opérer dans la gestion future de nos infrastructures communales.

J'ai eu l'occasion de rassurer les autres clubs. Il n'a jamais été question de les dégager. J'ignore qui a lancé cette légende. Il y a eu effectivement cet hiver un chantier autorisé par échange de courrier avec le club de l'École des jeunes – et non la Royale Union saint-gilloise (RUSG). Cette asbl, reconnue par la Fédération francophone de football, est soumise à certaines obligations que nous approuvons, dont la présence d'enfants saint-gillois et pas uniquement dans une perspective élitiste. Mais des observateurs avisés, comme vous et d'autres, me disent que je me berce d'illusions, que le football est chaque jour plus élitiste. Par conséquent, nous insistons sur le nombre d'Iris gérés par l'Union car ils répondent aux objectifs que nous poursuivons tous et toutes. Quoi qu'il en soit, il n'a jamais été question d'écarter la pratique « amateur ».

En revanche, grâce à cette rencontre inopinée due à des êtres malfaisants, désireux de faire un peu d'agitation, nous avons pu faire la connaissance de différents clubs. M. l'échevin des Sports et moi-même avons rencontré des gens absolument géniaux. Autour de la table, il y avait trois clubs de la BBFL. Nous avons aussi rencontré des clubs issus de la diversité saint-gilloise et d'autres dont les liens avec Saint-Gilles sont historiques voire

ténus. Dès lors, favoriser l'accès des terrains, peu nombreux sur la commune, aux clubs saint-gillois, quand on connaît le prix des infrastructures, nous paraît une attention louable, dans le respect des critères énoncés : féminisation et diversité.

Comme je vous le disais, les vestiaires ont effectivement été rénovés en jaune et bleu, quoique ce ne soit pas du goût de tous les clubs. Pour répondre aux normes de la Fédération francophone de football, quand les U 18 et U 23 progressent dans le classement, ils ont besoin de grands vestiaires. Des portes ont été percées dans les petits vestiaires, qui étaient dans un état relativement pitoyable, des travaux d'isolation ont été effectués, le chauffage installé et les douches refaites. Pour ne pas perdre de temps, nous avons autorisé L'École des Jeunes à réaliser ces travaux à ses frais. Dans le cadre de nos négociations, nous allons voir comment leur contribution pourrait être sollicitée plus souvent pour rencontrer leurs normes, sans que ces dépenses n'incombent aux contribuables saint-gillois.

M. l'échevin des Sports et moi-même espérons pouvoir revenir vers vous avec des conventions modifiées susceptibles de vous rassurer ainsi que les clubs affiliés à l'ABSSA. Même s'ils ne sont pas encore complètement tranquilisés, ils recevront en temps utile confirmation de leur droit d'occupation des terrains dans leur propre agrément.

Les travaux ont été effectués durant la trêve hivernale, preuve que les clubs de football amateur n'ont pas été chassés ou maltraités. D'après mes informations, il n'y a eu qu'un match où les joueurs ont dû se changer dans la voiture.

Par ailleurs, les conventions ne prévoient pas une mise à disposition de vestiaires, contrairement à Molenbeek, par exemple, où il est précisé qu'elle est liée à l'agrément.

Nous souhaitons aussi travailler sur les obligations des différents clubs de football amateur pour qu'ils rencontrent nos objectifs d'une politique ouverte à la diversité et aux Saint-Gillois et Saint-Gilloises.

**M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB\*PVDA** – La bonne nouvelle est qu'il s'agissait d'une rumeur voire d'une mauvaise communication, et que les clubs pourront conserver leurs créneaux.

Je me demandais si les travaux avaient été approuvés par le Collège. C'est assez rare qu'une asbl finance elle-même les travaux même si je comprends que le but est d'obtenir le label « Élite ».

Par ailleurs, vous nous donnez raison a posteriori. Lorsque nous avons discuté au conseil communal de la convention de trois ans, j'étais en profond désaccord avec Mme Marcus parce qu'à l'époque le football féminin était pour ainsi dire inexistant alors qu'il figurait dans le rapport d'activités. De plus, j'avais des doutes, et j'en ai toujours, sur le volet « social » de la Fondation de l'Union. Pour moi, l'Union est un club élitiste qui, comme vous le savez, effectue des tests sur des gamins de six ans pour estimer s'ils sont capables d'y

jouer, ce qui est aberrant. Et, chaque année, les enfants sont évalués pour voir s'ils peuvent rester ou pas, ce qui est franchement scandaleux.

Une nouvelle convention a été signée en janvier 2022 pour un an. Pour l'instant, il n'y a donc pas de convention avec la RUSG.

\*  
\* \*

**Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « L'avenir public du site de la prison »**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Depuis plus de dix ans, on parle de nouveaux projets sur le site des prisons de Saint-Gilles et Forest. En 2018, le bourgmestre, M. Picqué, avait fait campagne en promettant un projet « dans les trois ans », ainsi qu'un « phare culturel pour le « rayonnement » de Saint-Gilles. En attendant, les barons du béton continuent de spéculer sur ce qu'ils appellent un « terrain de jeu hallucinant ». On les comprend : 9 hectares de terrain public vont tomber dans leurs mains d'une manière ou d'une autre...

Où en est le calendrier? Où en sont les négociations entre la Régie fédérale, la Région et la commune ?

De quand datent les dernières réunions d'information auxquelles la commune a participé ?

Que sait-on des futurs projets en termes de nombre de logements, de types de logements et d'équipement, d'espaces verts, etc.

Pour nous, il est indispensable de garantir que :

- ces terrains restent 100 % publics ;
- un maximum d'équipements collectifs publics y voient le jour (crèche, parc, école complète, commerces appartenant à la Régie) ;
- de nombreux logements y soient construits – 50 % d'habitations sociales et 50 % de logements gérés par la Régie foncière. Les scénarios, étudiés en 2014, montraient qu'entre 770 et 1.100 logements pouvaient être créés, tout en garantissant suffisamment d'équipements, d'espaces verts et sans dépasser des densités raisonnables.

Nous plaçons également pour que la création d'un musée de la détention soit actée, avec une référence à l'histoire des résistants belges enfermés à la prison de Saint-Gilles, étant donné l'importance de la lutte contre le fascisme dans les années à venir.

Nous insistons sur le caractère crucial de ces enjeux pour l'avenir, vu l'énorme déficit de logement social à Saint-Gilles (seulement 4 % environ et aucun dans le haut de la commune), la qualité très variable du logement social existant, mais aussi les politiques de



gentrification de ces dernières années, qui font que malheureusement, de nombreux Saint-Gillois se sentent petit à petit « chassés » de leur commune.

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Je peux vous transmettre la réponse du ministre Mathieu Michel, chargé de la Régie des bâtiments, à la question que lui a posé M. Khalil Aouasti le 17 octobre dernier, à la suite de démarches que j'avais entreprises avec lui. J'ai d'ailleurs eu une discussion très constructive avec le ministre sur l'avenir du site. Un accord est intervenu entre pouvoirs publics pour que ces bâtiments soient évalués. Ce sera sans doute au programme de la prochaine législature. Je gage que si vous participez aux négociations en vue de la formation d'un gouvernement, vous soutiendrez leur transfert de l'État fédéral vers la Région.

Pour le moment, nous sommes en discussion avec le cabinet du ministre de la Justice pour améliorer les conditions de détention des 400 personnes toujours incarcérées à la prison de Saint-Gilles. Mme Morenville, échevine de l'Urbanisme, est allée visiter la prison récemment, et a pu constater, à l'instar de la Commission de vigilance des prisons, que les conditions d'existence des détenus dans ce bâtiment sont absolument affreuses. Et le recours introduit par mon prédécesseur au Conseil d'État a été rejeté.

Du coup, pour ma part, j'ai choisi un mode d'action plus collaboratif, même si juridiquement ce sera plus compliqué. Tandis que la Régie des bâtiments se montre souvent incapable d'améliorer les infrastructures faute de moyens, nous avons tout de même obtenu du ministre de la Justice un certain nombre de changements et de rénovations d'équipements.

Lors de la législature précédente, le gouvernement bruxellois a approuvé le classement partiel de la prison de Saint-Gilles et, notamment, de son plan en étoile. Au regard des réglementations régionales en vigueur, ce classement, sur une surface consacrée à un équipement collectif, va limiter sérieusement la possibilité de faire autre chose que du logement public, des espaces verts et des infrastructures publiques.

Sachez que le musée que vous évoquez fait déjà l'objet d'un accord avec l'asbl 9 m<sup>2</sup> qui souhaite organiser des visites éducatives dans la prison de Forest. Ce projet est soutenu par l'équipe du ministre-président de la Région bruxelloise, ainsi que les opérateurs de la Cocom et de la Cocof.

Quant à la lutte contre le fascisme, nous nous recueillons, chaque année, devant le monument commémorant les Saint-Gillois victimes du nazisme, situé en face de l'entrée de la prison. Nous aimerions d'ailleurs que vous nous y rejoigniez un jour pour soutenir cette cause.

Dans la perspective d'une éventuelle cession du site des prisons à la Région, nous travaillons sur des estimations partagées.

Malheureusement, si j'en juge par les nouvelles qui nous viennent du gouvernement fédéral, étant donné la surpopulation carcérale, la désaffectation de la prison de Saint-Gilles ne pourra se dérouler comme prévu en décembre 2024.

J'espère en tout cas que nous pourrons concrétiser les études commandées par M. Picqué, à l'époque où il était encore ministre-président de la Région bruxelloise, qui nous avaient laissés envisager des perspectives de développement de ce quartier.

Quant au risque de gentrification, comme vous, nous sommes opposés à la financiarisation de l'immobilier.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – J'ai entendu tellement de choses qui partent dans tous les sens... Je ne sais pas ce que vous voulez insinuer en nous reprochant notre absence le 8 mai, j'imagine... Je me permets de vous rappeler que nous travaillons aussi.

Où en sommes-nous par rapport aux logements ? Qu'avez-vous fait depuis que vous êtes bourgmestre pour répondre à cet enjeu crucial pour l'avenir ? De ce que j'entends : rien du tout !

Combien y aura-t-il de logements publics et sociaux sur le site des prisons et combien de logements privés ? C'est une question fondamentale et c'est le combat à venir.

\*  
\* \*

**Question orale de Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale, concernant « la carte narrative du patrimoine de la commune de Saint-Gilles »**

**Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen** – Dessinée par une artiste, la carte narrative du patrimoine de la commune, répertorie les « espaces remarquables » à voir, tels le musée Horta, la piscine Victor Boin, la maison communale, mais également les écoles et des lieux moins connus comme les glacières ou la patinoire royale. À côté de cela, la carte indique les endroits où manger, boire, manger une frite et faire des courses.

En apparence très complète, elle ignore néanmoins certains établissements. Pour n'en citer qu'un, le Musée d'Art fantastique, n'y figure pas. Par ailleurs, si beaucoup de commerces sont référencés, d'autres ne le sont pas. Presqu'aucun des nombreux commerces de la chaussée de Waterloo n'est mentionné.

Comment cette carte a-t-elle vu le jour ? Y a-t-il eu un cahier des charges ? Un marché public ?

Quel budget a été mobilisé pour sa réalisation ? Quelle est sa ventilation entre le travail de conception et l'impression ?

Quelle est la part de cette dépense sur le budget total dédié au Patrimoine ?

Quel est l'objectif de cette carte ? Est-ce la mise en valeur du patrimoine ? Du commerce ?

Quand je vois que chaussée de Waterloo, par exemple, alors que deux boulangeries sont quasi l'une à côté de l'autre, une seule est renseignée – c'est pareil pour les deux boucheries situées un peu plus loin –, je m'interroge sur les critères retenus pour mettre en avant certains commerces et pas d'autres ?

De plus, à qui s'adresse la carte. Avez-vous ciblé un certain public ?

Enfin, y a-t-il eu une relecture par les services communaux compétents ? A-t-elle été validée ?

**M. Thierry Van Campenhout, échevin du Patrimoine et du Tourisme – LB** – Je vous remercie pour votre question qui me permet de mettre en évidence cette très belle carte narrative de Saint-Gilles. Elle a été tirée à 1.000 exemplaires : 700 pliés comme un plan de ville pour se balader dans la commune, et 300 dépliés pour, notamment, être épinglés dans les classes.

Les moyens dégagés pour ce projet n'ont pas été prélevés sur le budget dédié au Patrimoine, qui représente, hors dotations au musée Horta ou autre, quelque 40.000 €, mais sur celui du tourisme, grâce à un subside que j'ai obtenu il y a un an et demi.

La carte a été dessinée par une artiste. Comme l'expression artistique ne relève pas du champ d'application de la réglementation sur les marchés publics, en vertu de l'exception culturelle, le projet a été approuvé par décision du Collège le 22 décembre 2022. Le coût total du projet s'élève à 12.200€ : 9.500 pour la création, la démarche artistique et quelque 254 h de travail, soit 32 jours ; et 2.700 euros pour des développements complémentaires, dont l'impression.

L'auteure, qui est également urbaniste et plasticienne, a commencé à travailler sur ce concept à l'occasion d'un voyage en Amérique latine où, au carnet de séjour, elle a préféré dessiner des scènes vécues.

Elle crée des cartes narratives pour des collectivités en France ou pour des communes en Belgique. Pour ma part, j'ai pris connaissance de sa démarche par l'intermédiaire d'habitants de la place Morichar qui lui avaient commandé une carte narrative du quartier. Je lui ai fait part de mon envie d'avoir une carte de Saint-Gilles qui soit le reflet de son patrimoine historique, culturel et l'expression de sa diversité culturelle.

Pour illustrer la diversité culturelle, j'ai suggéré de passer par les traditions culinaires dès lors que nous avons la chance à Saint-Gilles de pouvoir manger tibétain, japonais, portugais, espagnol, équatorien, latino-américain... Nous avons donc convenu de placer sur

la carte l'horeca Saint-Gillois – et non tous les commerces –, qui représente 1060 cultures et le tour du monde en 1060 assiettes.

Dans ce travail, l'artiste a aussi laissé parler sa subjectivité et a ajouté certains commerces qu'elle fréquente ou connaît, dont une boulangerie. Mais je ne lui ai jamais demandé cela. Ce n'est pas une carte à vocation commerciale, donc aucun négoce n'est nommément cité, à l'exception de la Brasserie Verschueren et le café de l'Union, qu'elle a mentionnés de sa propre initiative.

La carte est en noir et blanc et chacun peut, s'il le souhaite, apposer là où se situe sa maison ou son commerce une petite gommette rouge « Vous êtes ici ».

Je regrette que certains établissements n'apparaissent pas, comme le Musée d'art fantastique. Mais l'erreur est humaine et je promets que, lors de la réimpression, ces oublis seront corrigés et le glacier, sis derrière l'Union, qui est, en partie, je pense, à l'origine de votre question, sera lui aussi indiqué.

Enfin, en tant qu'échevin de l'Enseignement, du Patrimoine et du Tourisme, je me suis chargé de la vérification de tous les textes, qui sont en trois langues, et j'ai veillé à ce que toutes les écoles et académies s'y trouvent, ainsi que la Maison Hannon, qui était encore en restauration.

La carte est évolutive et des copies sont disponibles à l'accueil.

**Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen** – Merci pour votre réponse. Nous tenons beaucoup à la culture, au patrimoine et à la diversité culturelle de Saint-Gilles ainsi qu'à tous les commerçants.

Je salue l'intérêt d'une telle carte pour promouvoir tout ce que notre commune à offrir et le travail effectué par l'artiste.

Je comprends que la carte n'avait pas vocation à l'exhaustivité néanmoins je pense que vous trouverez des lieux culturels ou des commerçants qui y verront une sorte de concurrence déloyale parce qu'ils n'y figurent pas. Ils pourraient s'étonner que l'argent public soit utilisé à cette fin dans un contexte économique et commercial très tendu.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie pour toutes les informations que vous nous avez fournies.

\*

\* \*

**Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « les futurs chantiers chaussée de Charleroi/rue Moris »**

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, Groupe MR** – Le permis régional pour la rénovation des bâtiments du Brico et la création de logements rue Moris et chaussée de Charleroi a été octroyé à la fin décembre.

Ce chantier important débutera probablement cette année pour une longue période avec une zone de travaux sans doute étendue. De plus, en 2025, il sera concomitant à celui de la Stib, rue Moris.

Quelles seront les modalités pratiques pour concilier ces deux gros chantiers dans le quartier ?

Quelle sera l'emprise de la zone de travaux ?

Qu'est-il prévu en termes de communication à l'égard des habitants ?

Combien de places de stationnement seront temporairement supprimées ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen** – Je ne pourrai malheureusement répondre qu'en partie à vos questions parce que nous ne disposons pas encore de toutes les informations.

Lors de la demande de permis, tant la Stib que Koramic, le promoteur du projet sur le site « Brico », ont été informés que leurs chantiers respectifs risquaient de se dérouler simultanément.

En ce qui concerne la Stib, le permis final pour la rue Moris n'a pas encore été délivré car la modification des plans demandée n'a pas été déposée.

Koramic est passé trois fois en commission de concertation et la Région a délivré le permis en décembre dernier. Il y avait un délai de 30 jours pour le recours et de 60 jours pour les habitants. Ce dernier n'arrivera à terme qu'à la fin du mois de février. S'il n'y a pas de recours au Conseil d'État, Koramic pourra commencer à élaborer ses plans d'exécution et son cahier des charges, etc. Pour l'instant, l'entreprise n'a pas sollicité de demande de chantier en voirie. Cela ne veut pas dire que le chantier ne va pas commencer – une série des travaux peuvent se faire en intérieur d'îlot –, ni qu'aucune demande d'occupation de la voirie ne sera introduite plus tard. Quoi qu'il en soit, vu les délais d'exécution des permis, etc., les travaux ne vont certainement pas commencer tout de suite. Voilà ce que je peux vous dire pour le projet sur le site du Brico, qui est, je vous le rappelle, un chantier privé.

Pour la Stib, des demandes d'occupation de voirie ont déjà été introduites auprès d'Osiris, la plateforme qui gère tous les chantiers qui ont lieu sur le territoire régional. Comme il s'agit d'un réaménagement de façade à façade, les premières interventions concernent les impétrants. En principe, de janvier à avril 2025, Vivaqua va effectuer des travaux de distribution et de raccordement, pour autant que son chantier rue de la rue Victoire soit terminé. Ensuite, d'avril à octobre 2025, l'entreprise s'occupera de l'assainissement des égouts.

Au même moment, en avril, la Stib commencera ses travaux de réaménagement de façade à façade, qui devraient se terminer en mai 2026. Toutefois, les deux opérateurs fonctionnent par tronçon pour ne pas ouvrir toute la rue en une fois.

Pour l'instant, nous n'avons que les dates de réservation de la voirie. Nous n'avons pas encore de données sur la superficie du chantier. Nous devrions les recevoir dans le courant de cette année. C'est pareil pour le stationnement. Je ne peux donc pas vous dire combien de places seront supprimées au cours des différentes phases. En tout cas, elles ne le seront pas toutes en même temps puisque les travaux se font par tronçon.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande d'occupation de voirie de Koramic. Soit elle va arriver, soit ils ont l'intention de faire tous les travaux à partir de l'intérieur d'îlot.

La Stib et Vivaqua sont obligés de prévenir les habitants.

La Stib a déjà organisé des réunions d'informations avant la demande de permis. Des flyers vont être distribués. De plus, comme pour chaque chantier Stib, il y a toujours un médiateur pour les habitants. Des relevés de façade seront également effectués pour les fissures, etc.

C'est pareil pour Vivaqua. Sur chaque chantier, il y a un point « Infos travaux ».

Pour ce qui est de Koramic, ils n'ont pas d'obligations en tant que telles. J'imagine qu'ils informeront les habitants mais je n'en sais rien.

En tout cas, en vertu de l'ordonnance sur les chantiers, un dédommagement est prévu pour les commerçants qui devraient subir une fermeture de plusieurs mois. Il y a peu de commerçants rue Moris, mais il y en a.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, Groupe MR** – Merci pour toutes ces précisions. C'est vrai que la question arrive un peu tôt mais c'est toujours bien d'anticiper.

Si j'ai bien compris la communication vis-à-vis des habitants ne dépend pas de la commune mais des entreprises qui effectuent les travaux.

**Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen** – En effet, mais, comme d'habitude, quand il y a de gros chantiers, nous publierons des informations sur le site internet et la page Facebook de la commune.